

**ÉTATS-UNIS / MALAWI**

**Des prisonniers pourraient de nouveau avoir été remis illégalement aux autorités des États-Unis**

Index AI : AMR 51/092/2003

ÉFAI

Mercredi 25 juin 2003

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Cinq hommes arrêtés au Malawi et soupçonnés d'appartenir à l'organisation Al Qaida auraient été secrètement remis aux autorités étasuniennes hier. Cette information pose une fois de plus le problème de l'attitude des États-Unis concernant les droits fondamentaux des personnes arrêtées dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme », a indiqué aujourd'hui Amnesty International.

« Il semble que les États-Unis soient de nouveau impliqués dans une opération de transfert contournant les garanties les plus essentielles en matière de droits humains et la législation des pays concernés, s'est indigné Amnesty International. Ironiquement, ce transfert, s'il se confirme, a eu lieu le jour même où le département d'État publiait un rapport louant la manière dont les États-Unis assuraient la promotion des droits humains dans le monde. »

Les cinq hommes avaient été arrêtés au Malawi le week-end dernier. Il s'agirait de deux ressortissants turcs, Ibrahim Habaci et Arif Ulusam, d'un Saoudien, Fahad al Bahli, d'un Soudanais, Mahmud Sardar Issa, et d'un Kenyan, Khalifa Abdi Hassan. Ils avaient été placés en détention dans un lieu tenu secret, sans pouvoir consulter leurs avocats. Ces derniers s'étaient efforcés d'empêcher qu'ils ne soient remis aux autorités étasuniennes.

La Haute Cour de Blantyre avait ordonné que les cinq hommes ne soient pas expulsés et qu'ils lui soient présentés hier, avant 19h30 heure locale. Les détenus n'ont pas comparu devant la Cour. Cette dernière a fixé une nouvelle audience demain, mais il semblerait que les détenus aient quitté le Malawi hier, à bord d'un avion spécialement affrété à destination du Zimbabwe, accompagné de représentants du Malawi et des États-Unis. On ignore où ils se trouvent actuellement.

« Si ces informations s'avéraient exactes, cette affaire rappellerait le transfert illégal

de six Algériens arrêtés en Bosnie-Herzégovine, en janvier 2002, a indiqué Amnesty International. Ces derniers avaient été subrepticement conduits sur la base navale étasunienne de Guantánamo, où ils se trouveraient toujours en détention, sans inculpation ni procès, sans pouvoir avoir accès à un tribunal ni à un avocat et privés de tous contacts avec leurs familles. »

Le représentant en Bosnie-Herzégovine du haut-commissaire aux droits de l'homme avait qualifié cette affaire de déplacement extrajudiciaire à partir d'un territoire souverain. Il avait déploré l'attitude des gouvernements de Bosnie-Herzégovine et des États-Unis.

« Les autorités étasuniennes doivent rendre publiques les informations dont elles disposent sur le sort de ces cinq hommes », a insisté Amnesty International, précisant qu'elles devaient également donner l'assurance que les détenus ne seraient en aucune façon torturés ou maltraités pendant leur interrogatoire. « S'ils se trouvent effectivement aux mains des pouvoirs publics étasuniens, ils doivent être amenés devant un tribunal dans les meilleurs délais, afin qu'ils puissent contester la légalité de leur détention. »

Si ces hommes sont soupçonnés d'avoir commis des infractions, ils doivent être rapidement inculpés, un avocat doit leur être fourni et ils doivent être traduits en justice dans un délai raisonnable, conformément aux normes d'équité et sans que la peine de mort puisse être prononcée. À défaut, ils doivent être libérés.

L'ambassade des États-Unis au Malawi a démenti, il y a quelques jours, toute participation étasunienne aux arrestations.

Selon la loi du Malawi, tout suspect doit comparaître devant un tribunal dans les quarante-huit heures suivant son arrestation, ou être remis en liberté sous caution.

**Contexte**

Concernant toujours la base de Guantánamo, Amnesty International a reçu hier une lettre du Pentagone, dans laquelle le ministère américain de la Défense faisait part de son refus de laisser l'organisation se rendre auprès des centaines de ressortissants étrangers qui y étaient détenus. Amnesty International a demandé à plusieurs reprises depuis janvier 2002 l'autorisation de visiter la base. C'était la première fois qu'elle recevait une réponse.

Dans un rapport intitulé *Supporting Human Rights and Democracy: The U.S. Record 2002-2003* [Soutien aux droits humains et à la démocratie : le bilan des États-Unis, 2002-2003], le département d'État présente les actions menées par les États-Unis pour promouvoir les droits humains à l'étranger. Le secrétaire d'État, Colin Powell, écrit dans la préface que ce document montre les efforts permanents déployés par le gouvernement des États-Unis pour promouvoir les structures démocratiques et le respect des droits humains. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**